

Règlement sur la formation des moniteurs canins HoopAgi SCS

**Schweizerische Kynologische Gesellschaft
Société Cynologique Suisse
Società Cinologica Svizzera**

**Geschäftsstelle / Secrétariat / Segretariato
Sagmattstrasse 2
CH – 4710 Balsthal
Téléphone 031 306 62 62
E-Mail info@skg.ch
Homepage www.skg.ch**

Table des matières

1	GÉNÉRALITÉS	3
2	OBJECTIFS DE LA FORMATION	3
3	ADMISSION À LA FORMATION DE MONITEUR CANIN HOOPAGI....	3
4	FORMATION ET ENCADREMENT DES COURS	4
5	STRUCTURE ET CONTENU DE LA FORMATION.....	4
6	QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS	5
7	OBLIGATION DE PRÉSENCE... ..	5
8	EXAMEN.....	6
9	ATTRIBUTION ET EXPIRATION DE LA LICENCE	7
10	FORMATION CONTINUE	7
11	FRAIS DE COURS ET D'EXAMEN	7
12	SANCTIONS	8
13	DISPOSITIONS FINALES	8

Annexe

Dispositions relatives au déroulement de l'examen théorique et pratique de moniteur canin HoopAgi SCS".

(La forme masculine est utilisée partout par souci de simplicité et inclut également la forme féminine)

1 GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement régit la formation des moniteurs canins HoopAgi SCS. La commission Polydog de la SCS est responsable de la formation.

2 OBJECTIF DE LA FORMATION

2.1 A l'issue de cette formation, le moniteur canin HoopAgi SCS dispose des bases nécessaires pour former des équipes homme/chien au HoopAgi. Il a des connaissances de base sur :

- Les moyens auxiliaires, l'ordre de libération, le principe de récompense, l'apprentissage du focus et de la position de départ.
- Dessiner et mettre en place des séquences avec différents thèmes.
- Un apprentissage structuré avec des indications précoces des signaux de directionnels.
- Dispenser un entraînement axé sur la résolution de problèmes et la gestion des erreurs.
- Conception et entraînement de parcours pour débutants et avancés
- La préparation des équipes aux compétitions conformément aux règles.

Il a de bonnes compétences dans l'application des méthodes d'apprentissage pour le HoopAgi, notamment sur :

- L'apprentissage des obstacles
- L'enseignement des signaux de direction
- L'entraînement à la distance
- L'entraînement de séquences et de parcours
- La transmission du plaisir à l'entraînement

2.1 En réussissant l'examen, le candidat obtient la reconnaissance de la SCS en tant que moniteur canin HoopAgi SCS.

2.2 La formation de moniteur HoopAgi SCS constitue la base pour la formation (complémentaire) d'instructeur HoopAgi.

3 ADMISSION À LA FORMATION DE MONITEUR CANIN HOOPAGI

3.1 Age minimum 18 ans

3.2 Formation d'éducateur canin de base SCS ou formation équivalente.

La commission Polydog décide de la reconnaissance de l'équivalence d'autres formations préalables. L'instance de recours est l'AAKA.

3.3 Le participant doit avoir réussi, lors d'une compétition HoopAgi officielle, un concours en classe 1 avec son propre chien.

4 GESTION DE LA FORMATION ET DES COURS

4.1 Gestion de la formation

La gestion de la formation incombe à la commission Polydog. Elle est responsable de la conception des cours, de l'élaboration des contenus des cours, de la détermination de leur volume et définit les exigences posées aux enseignants/instructeurs/assistants. Elle est responsable du respect du présent règlement de formation.

4.2 Gestion du cours

La gestion du cours incombe à la personne responsable du HoopAgi au sein de la commission Polydog.

Elle est responsable de la réalisation de certaines ou de toutes les parties de la formation (modules) d'un cours. Elle s'occupe en particulier des tâches administratives telles que la planification du planning, du budget, des annonces, de la facturation, de la location des locaux et des infrastructures nécessaires et est responsable de l'engagement enseignants/instructeurs/assistants, ainsi que du suivi du cours et de l'encadrement des participants.

4.3 Réalisation de la formation par des mandataires

La gestion du cours peut être déléguée contractuellement à un autre prestataire (= mandataire). Les exigences spécifiques sont régies dans le contrat de mandat. Le mandataire désigne la personne responsable de la réalisation du cours, qui est également la personne de contact pour toutes les questions concernant la gestion du cours.

5 STRUCTURE ET CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus sont dispensés en théorie et en pratique, sur place et en ligne. La durée totale du cours (en direct et en ligne) est d'au moins 6,5 jours et est communiquée avec l'annonce du cours. Le temps consacré à la préparation des examens et aux examens n'est pas compris dans ces indications de durée. Les contenus d'apprentissage sont présentés ci-dessous.

Thèmes	Contenu	Durée et style de la formation
Introduction	Objectif de la formation Caractéristiques de la discipline	0,5 heures en ligne
Comportement	Les aspects liés à la santé Comportement du moniteur	0,5 heures en ligne
Techniques de base	Exercices de base Apprentissage des obstacles Application des principes de la récompense	1 jour (min 6 h) en ligne et live

Logiciel de parcours	Téléchargement du programme Connaissances du programme	3 heures en ligne
Système de conduite 1 ^{ère} partie	Apprentissage des 1ers signaux directionnels Relations entre les obstacles Création et exécution de séquences	1 jour (min 6h) en ligne et live
Distances et discrimination	Apprentissage de la distance en ligne droite et latérale, idées d'exercices, gestion des erreurs	1 jour (min 6 h) En ligne et live
Parcours Beginners + Classe 1	Adapter au niveau, conformes au règlement, trajectoires pour le chien	1 jour (min 6h) En ligne et live
Système de conduite 2 ^{ème} partie	Différentes variantes de montage de slaloms, signaux directionnels supplémentaires	1 jour (min 6h) En ligne et live
Parcours classe 2+3	Distances, alignements des obstacles, mise en place des numéros	1 jour (min 6h) En ligne et live
Règlement de compétition	Connaissance du règlement	3 heures En ligne

6 QUALIFICATIONS DES ENSEIGNANTS

6.1 Exigences pour les enseignants et les instructeurs

Les enseignants et les instructeurs sont des formateurs HoopAgi ayant une vaste expérience avérée dans la gestion des humains et des chiens, qui sont à jour des connaissances scientifiques actuelles et qui ont la capacité de transmettre la matière.

6.2 Nomination des enseignants et des instructeurs

Les enseignants et les instructeurs sont nommés sur demande de la commission Polydog par l'AAKA.

7 OBLIGATION DE PRÉSENCE

En principe, toutes les leçons du cours de formation doivent être suivies. Des exceptions peuvent être accordées par le responsable de la formation. Les demandes en cet égard doivent être justifiées et soumises préalablement par écrit au responsable de la formation.

8 EXAMEN

8.1 Informations générales sur l'examen

L'examen se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. Tant l'examen théorique que l'examen pratique sont évalués séparément et doivent être réussis.

Les règlements d'exécution régissent le déroulement, le contenu et l'évaluation des examens individuels.

8.2 Examen théorique

L'examen porte sur l'ensemble des matières théoriques de la formation, conformément au concept de formation des moniteurs canins HoopAgi SCS. Aucun matériel d'aide n'est autorisé.

8.3 Examen pratique

L'examen pratique comprend la conception d'une leçon et l'exécution pratique d'une séquence choisie de celle-ci avec un groupe de conducteurs de chiens.

L'examen pratique est supervisé par l'instructeur de la formation et par un expert externe.

L'expert décide du résultat de l'examen.

8.4 Déroulement de l'examen

Le déroulement de l'examen est assuré par la personne responsable de HoopAgi au sein de la commission Polydog. Elle est notamment chargée de la conception et de la réalisation de l'examen, de l'engagement des experts, de l'information à la commission d'examen, de la communication des résultats de l'examen ainsi que de l'attribution des licences ou de la correspondance avec les candidats à l'examen. Le déroulement de l'examen est subordonné à la commission d'examen.

8.5 Commission d'examen

La commission d'examen est responsable de la supervision du déroulement des examens. Elle est notamment responsable de la conformité des documents d'examen et de leur application. La commission d'examen est composée d'au moins 3 membres et est élue par le conseil d'administration sur proposition d'AAKA. Les membres de la commission d'examen doivent avoir une connaissance approfondie des règlements de formation et d'examen et être familiarisés avec le domaine de la formation de la SCS.

8.6 Experts aux examens

Les experts aux examens sont nommés par la direction de la formation. Les mêmes exigences doivent être demandées aux experts en examen qu'aux enseignants/instructeurs, voir article 6

8.7 Inscription à l'examen

Lors de l'inscription à l'examen, la preuve que les cours ont été suivis conformément au règlement de formation est à fournir.

8.8 Évaluation

L'évaluation se fait en notes entières et en demi-notes. La note maximale est de 6.0.

L'examen est considéré comme réussi si la note minimale de 4.0 a été attribuée à l'examen partiel théorique et pratique.

8.9 Répétition de l'examen

Un examen non réussi peut être répété au plus tôt après 3 mois et au plus tard dans un délai de 2 ans, mais au maximum 2 fois.

Toutes les parties d'examen jugées insuffisantes doivent être répétées.

8.10 Recours

Le résultat de l'examen peut faire l'objet d'un recours écrit auprès de l'AAKA dans les 10 jours suivant sa publication.

Le recours est limité aux vices de forme. La décision de l'AAKA est définitive.

9 ATTRIBUTION ET EXPIRATION DE LA LICENCE

9.1 Attribution de la licence

La licence "Moniteur canin HoopAgi SCS" est délivrée, après avoir réussi l'examen de la commission Polydog, pour une durée maximale de 4 ans.

La licence donne au titulaire le droit d'utiliser le titre/la désignation "Moniteur canin HoopAgi SCS".

9.2 Expiration de la licence

Si les formations continues obligatoires mentionnées au point 10 ne sont pas suivies pour valider la licence, la licence ainsi que tous les droits liés à des prestations de service et à des conditions spéciales liés à une licence valable seront caducs.

10 FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT

Pour valider la licence, il est nécessaire de suivre 4 jours de formation continue sur une période de 4 ans. Parmi ceux-ci, au moins 2 jours doivent être reconnus par la commission Polydog comme formation spécifique à la discipline.

11 FRAIS DE COURS ET D'EXAMENS

Les frais de cours et d'examens sont fixés par la commission Polydog. Ils sont plus élevés pour les non-membres de la SCS.

12 SANCTIONS

- 12.1 Des sanctions peuvent être prononcées à l'encontre de licenciés qui contreviennent aux statuts, règlements, directives et autres dispositions du droit associatif de la SCS ou qui enfreignent des normes étatiques ayant un rapport avec la protection de l'animal en général ou du chien en particulier, sur proposition du service de la formation, sur dénonciation de tiers ou de la propre perception de l'AAKA.
- 12.2 Les sanctions prononcées doivent être adaptées à la nature de l'infraction et à la faute commise. Les principes de proportionnalité et d'égalité de traitement doivent être respectés.
- 12.3 Les sanctions prononcées peuvent consister en :
- Avertissement
 - Retrait de la licence "Moniteur canin HoopAgi SCS".
- 12.4 La personne concernée peut faire appel de la décision de sanction auprès du tribunal de l'association dans les 30 jours suivant la notification de la décision. La requête doit satisfaire aux exigences d'un recours selon le règlement du tribunal de la fédération.

13 DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur le 1er juin 2018 après avoir été adopté par le comité central de la SCS le 16 mai 2018.

1ère révision février 2023